

DROIT DES PERSONNES ET DE LA FAMILLE

Traitez les cas pratiques suivants :

Cas pratique n° 1

Camille et Jean sont partenaires (pacsés) depuis dix ans. Camille vient vous consulter. Jean étant stérile, Camille a donné naissance en 2011 à un enfant, Pierre, à l'aide d'une procréation médicalement assistée avec tiers donneur à laquelle Jean avait consenti. Elle voudrait contester la paternité de Jean à l'égard de Pierre. Est-ce possible ?

Par ailleurs, la mère de Jean, aujourd'hui sans ressources, leur demande une pension alimentaire. Camille est-elle tenue de la verser ?

Cas pratique n° 2

Madame Bignet est désemparée. Elle est mariée depuis 12 ans à un chirurgien de réputation internationale. En raison de ses nombreux voyages, ils ont d'ailleurs décidé rapidement et d'un commun accord qu'elle cesse son activité professionnelle d'infirmière afin de se consacrer à leur foyer et à leurs trois enfants.

Elle a appris le lendemain de Noël, par une indiscretion, que son mari la trompait depuis plusieurs années. Celui-ci n'a pas nié sans toutefois lui avouer la tromperie. Il lui a cependant affirmé qu'il désirait divorcer. Il demande à Madame Bignet de s'engager ensemble vers un divorce par consentement mutuel.

Monsieur et Madame Bignet ont eu ensemble trois enfants, encore petits, âgés de trois, cinq et neuf ans. Monsieur Bignet lui propose l'accord suivant :

- la fixation de la résidence principale des enfants chez elle
- un abandon de la pension alimentaire pour lui
- une prestation compensatoire de 10 000 euros.

Madame Bignet hésite. Elle vient solliciter votre conseil sur sa situation.

Cas pratique n° 3 :

Louise et Marine sont mariées depuis quelques jours seulement mais elles s'aiment depuis fort longtemps. Elles ont d'ailleurs mis en œuvre le projet d'avoir un enfant ensemble. Elles se sont rendues toute deux en Espagne pour bénéficier d'une insémination artificielle avec donneur. Et Louise a accouché d'un petit César, neuf mois plus tard, en mai 2012. Marine vient vous solliciter pour adopter César. Conseillez-la au mieux après lui avoir exposé l'état du droit positif.

Cas pratique n° 4 :

Patrick s'est vu retirer l'autorité parentale sur son dernier fils, Constantin, âgé de quinze ans, qu'il n'a pas vu depuis une dizaine d'années. Il vous demande s'il est encore tenu de payer une pension alimentaire à son bénéficiaire.

Il sait que son autre fils, majeur, Léopold, a demandé à changer de nom. Il refuse désormais de porter le nom de son père, parti depuis des années, et demande que lui soit attribué le nom de sa mère. Sa requête en changement de nom a-t-elle une chance d'aboutir ?